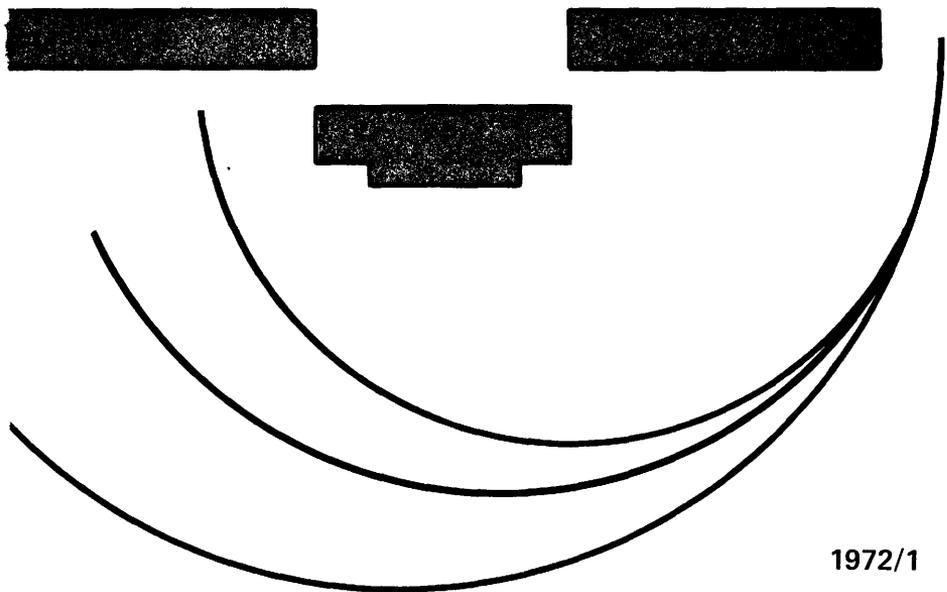


parlement européen

informations



SOMMAIRE

	Page
I. Session de décembre	1
II. Session de janvier	13
III. Activités des commissions parlementaires	27
IV. Autres activités	35

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-864

I. SESSION DE DECEMBRE

Le Parlement européen, réuni du 15 au 17 décembre à Luxembourg, s'est prononcé sur l'harmonisation des impôts frappant les tabacs manufacturés, s'est préoccupé de l'absence de décision du Conseil concernant le programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom, a discuté plusieurs rapports concernant les affaires sociales et la santé publique et s'est félicité de la mise en oeuvre du système communautaire des préférences généralisées. Le Parlement a accueilli favorablement la demande d'accession de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé et a rendu plusieurs avis se rapportant notamment à la politique agricole commune.

Dans une déclaration faite au nom du Parlement européen, le 17 décembre, le président Behrendt (soc. all.) a lancé un appel au groupe des Dix qui se réunissait le même jour à Washington pour qu'il exclue toute guerre économique et commerciale et prenne des mesures qui permettent aux Européens de réaliser l'union économique et monétaire. M. Behrendt a rappelé que le Parlement a réclamé sans cesse des parités fixes, un rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies à l'intérieur de la Communauté et leur élargissement vers l'extérieur ainsi que le contrôle des euro-dollars.

Harmonisation fiscale

Impôts sur les tabacs manufacturés (16 décembre). Le Parlement européen a approuvé, sous réserve de modifications, une proposition de directive modifiée concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés. Dans son rapport (doc. 117), présenté au nom de la commission des finances et des budgets, M. Artzinger (dém.-chr. all.) a rappelé que les premières propositions de la Commission européenne, présentées sous la forme d'un règlement, avaient fait l'objet, de la part du Parlement (voir PE-Informations, 1969/6), d'observations dont la Commission

avait largement tenu compte dans ses nouvelles propositions. Le Parlement, dans une résolution approuvée par les quatre groupes politiques, estime que ces propositions vont dans le sens d'une harmonisation des systèmes fiscaux nationaux, mais regrette qu'elles ne s'inscrivent pas dans une conception générale de l'harmonisation fiscale. Le Parlement se félicite de l'adoption du système d'accise mixte qui assure, par son élément spécifique, un volume élevé de recettes et, par son élément proportionnel, fixé à un montant approprié, la neutralité sur le plan de la concurrence et se préoccupe de l'incidence de ces propositions sur les recettes des Etats membres. La principale modification, résultant de l'adoption de plusieurs amendements présentés par M. Beylot (fr.) au nom du groupe de l'U.D.E., Mlle Lulling (soc. lux) et M. Merchiers (lib. belge) et plusieurs de ses collègues, concerne l'accise proportionnelle frappant les cigarettes nationales et importées, dans chaque Etat membre, qui selon les propositions de la Commission européenne devait être calculée sur le prix maximum de vente au détail. Le Parlement a substitué à cette notion de prix maximum celle de prix fixe.

Au nom de leurs groupes politiques, MM. De Winter (dém.-chr. belge), Koch (soc. all.), Berkhouwer (néerl.), président du groupe libéral, et Beylot (U.D.E., fr.) ont approuvé la résolution et ont souligné qu'il s'agissait d'un premier pas modeste vers le rapprochement des structures fiscales. M. De Winter s'est prononcé pour la notion de prix fixe. M. Koch a posé le problème de la conception générale des systèmes fiscaux des Etats membres et, en son nom personnel, s'est opposé à la notion de prix fixe. M. Berkhouwer a souligné que la directive facilitera la circulation des tabacs dans la Communauté et M. Beylot qu'elle assurera des rentrées fiscales sans changement, la neutralité fiscale et le maintien de l'éventail des prix. Mlle Lulling (soc. lux.) a demandé une période transitoire avec deux taux spécifiques au lieu d'un afin de ne pas défavoriser les petites et moyennes entreprises.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a accepté la plupart des modifications adoptées par le Parlement sauf en ce qui concerne notamment la possibilité pour l'Allemagne de prévoir un prix de vente minimum pour les cigarettes et la proposition de ramener de 40 0/0 et 35 0/0 l'incidence du droit d'accise par rapport aux prix minima de vente au détail. M. Haferkamp pense que la directive pourra entrer en vigueur le 1er janvier 1973.

Introduction de la T.V.A. en Italie (15 décembre). Sur la base d'un rapport (doc. 210) présenté par M. Artzinger (dém.-chr. all.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement a donné un avis favorable à une

directive repoussant la date limite de l'introduction de la T.V.A. en Italie au 1er juillet 1972, sous réserve que cette nouvelle prorogation de délai soit la dernière et que les taux moyens de compensation de la charge intérieure appliqués par l'Italie ne soient en aucun cas augmentés.

L'Italie est le seul pays de la Communauté à ne pas avoir encore appliqué le système de la T.V.A. Une réforme fiscale, approuvée en octobre 1971, a rendu nécessaire un nouveau délai pour permettre l'introduction de la T.V.A. M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, a appuyé le point de vue du rapporteur ainsi que M. Koch (soc. all.) et M. Offroy (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., qui a insisté sur l'urgence et l'importance de l'uniformisation de l'assiette de la T.V.A. avant 1975, date à laquelle le budget de la Communauté doit être alimenté partiellement par la T.V.A. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que l'adoption de la directive n'entraînerait aucun retard dans ce domaine et s'est déclaré satisfait que l'Italie soit en mesure d'introduire la T.V.A. sur son territoire.

**Programme de recherche et d'enseignement
d'Euratom
(16 décembre)**

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 194) ainsi qu'une proposition de résolution (doc. 212), présentés par Mme Orth (soc. all.), au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques. Le rapport concerne une proposition de décision arrêtant un programme de recherche et d'enseignement pour l'Euratom et un programme de recherche pour la C.E.E. dans le domaine de la protection de l'environnement. La proposition de résolution porte sur l'état actuel de la procédure d'adoption, par le Conseil, d'un programme de recherche pluriannuel d'Euratom.

M. Springorum (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a constaté que le Conseil n'était pas disposé à favoriser le développement de la recherche dans la Communauté, en dépassant une interprétation stricte des traités. La Commission européenne s'est engagée dans une voie prometteuse, mais le Conseil a échoué une nouvelle fois. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a souligné l'évolution décevante de l'Euratom, alors qu'un travail valable est possible dans ce domaine. Il est grand temps que les ministres appliquent les décisions prises par la Conférence de La Haye.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a rappelé les travaux entrepris par la Commission pour la restructuration du Centre commun de recherche et pour mettre sur pied un programme de recherche. Ce programme pluriannuel de transition mettait fin à la détérioration du C.C.R., lui donnait des travaux utiles, amorçait sa réorientation vers un domaine non nucléaire et mettait fin à la méthode des programmes complémentaires. Le Conseil n'a pas été capable de l'adopter et a étudié la possibilité de reconduire le programme de l'année dernière. Malgré cela, la Commission européenne a maintenu sa proposition initiale qui constitue la seule réalité valable pour répondre aux vœux exprimés à la Conférence de La Haye. Toute cette affaire, a poursuivi M. Spinelli, est le symptôme d'un mal plus profond. La Communauté n'a pas les institutions capables de réalisations. Il faut arriver à définir un pouvoir de co-décision du Parlement face au Conseil où les ministres sont prisonniers des politiques nationales. C'est seulement dans le cadre d'un rééquilibrage institutionnel de la Communauté que pourront être réglées des questions comme le programme commun de recherche et l'union économique et monétaire.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté la résolution faisant suite au rapport de Mme Orth ainsi que la résolution sur l'ensemble du problème de la recherche. Ces deux résolutions ont été approuvées par les groupes démocrate-chrétien et socialiste. Les parlementaires du groupe U.D.E. se sont abstenus. Dans la première résolution, le Parlement européen approuve le programme pluriannuel commun à l'Euratom et à la C.E.E. mais estime qu'il ne représente qu'une petite partie de l'ensemble des actions indispensables et invite la Commission à engager, dans les meilleurs délais, ces actions pour la promotion du développement de l'industrie nucléaire communautaire. Le Parlement estime souhaitable que d'autres tâches non nucléaires soient confiées au C.C.R. et qu'elles soient profitables à l'ensemble de la Communauté.

La deuxième résolution concerne le programme général de recherche pluriannuel d'Euratom que le Conseil n'a pas encore été en mesure d'adopter. Le Parlement rappelle la déclaration faite à l'issue de la Conférence au sommet de La Haye; constate que le Conseil ne semble pas disposé à suivre les décisions de La Haye relatives à la recherche; attire l'attention sur la situation difficile du personnel du C.C.R.; fait appel à la responsabilité politique du Conseil; demande aux parlements nationaux d'agir auprès de leurs gouvernements pour qu'ils se conforment à la déclaration solennelle qu'ils ont adoptée à La Haye en 1969.

Affaires sociales et santé publique
(16 décembre)

Sécurité et salubrité dans les mines de houille et la sidérurgie. Le rapport (doc. 195) présenté au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique par M. Califice (dém.-chr. belge) porte sur le huitième rapport de l'Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille et le deuxième rapport de la commission générale de la sécurité et de la salubrité dans la sidérurgie. Le rapporteur examine les activités de ces deux organes ainsi que leurs objectifs et fait un certain nombre d'observations qui sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement.

Le Parlement européen constate avec satisfaction que la commission générale et l'Organe permanent ont fait droit à une partie des demandes qu'il avait formulées dans ses résolutions sur les rapports d'activités précédents; regrette que la Commission européenne n'ait toujours pas réalisé l'accroissement nécessaire du secrétariat de ces deux organes; s'inquiète de l'accroissement du nombre des accidents graves dans les industries charbonnière et sidérurgique; invite les deux organes de sécurité à recommander aux Etats membres l'adoption de mesures permettant de les éviter; regrette que l'emphysème pulmonaire n'ait pas encore été reconnu comme maladie professionnelle; approuve, dans leur ensemble, les activités des deux organes et leur demande de développer leurs actions dans plusieurs domaines, notamment: la pollution de l'air et l'atténuation du bruit; les facteurs humains; l'augmentation des appareils détecteurs et avertisseurs de grisou; la lutte contre les poussières; les conditions d'emploi des travailleurs non originaires de la Communauté.

MM. Springorum (dém.-chr. all.) et Adams (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution en mettant l'accent sur l'importance de la prise en considération des facteurs humains dans le cadre du progrès économique et technique. M. Springorum a demandé le développement, dans tous les Etats membres, de l'utilisation des appareils portatifs détecteurs de grisou. M. Adams a parlé des rapports humains entre l'individu et la société qui est responsable de la sécurité des travailleurs. Il faut étudier, au niveau européen, la sécurité du travail en général et parvenir à une plus grande équité sociale et à une plus grande humanisation du travail.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souligné l'inquiétante détérioration de la sécurité dans la sidérurgie et sa stagnation dans les charbonnages et a exposé les actions entreprises par les deux organes de sécurité.

M. Coppé a évoqué, d'autre part, la nécessité d'étendre l'action communautaire, dans le domaine de la sécurité et de la salubrité, à d'autres secteurs d'activité. C'est un domaine où l'Europe peut contribuer efficacement au progrès social.

Fonds social européen. Sur la base d'un rapport (doc. 209) présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement européen a donné un avis favorable à un règlement qui précise les modalités de transmission des demandes de concours du Fonds, les modalités de notification des décisions d'octroi ou de refus de concours et les conditions de versement des concours et de contrôle de ces financements. M. Califice (belge) a apporté l'appui du groupe démocrate-chrétien au règlement. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a accepté les demandes du Parlement concernant la transmission à la Commission européenne des demandes de concours du Fonds qui ont été rejetées par les Etats membres et la publication d'un rapport annuel sur l'activité du Fonds.

Coordination des mesures spéciales aux étrangers pour le déplacement et le séjour. Le Parlement européen a donné un avis favorable à une directive étendant le champ d'application de la directive pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité et de santé publiques, aux travailleurs qui exercent le droit de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi (rapport, doc. 184, présenté par M. Califice, dém.-chr. belge, au nom de la commission des finances et des budgets). Dans une résolution, le Parlement demande à la Commission européenne de procéder à une révision et à une mise à jour de la directive de base afin de l'adapter aux changements survenus dans le droit communautaire et dans la situation des ressortissants communautaires qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. M. Jahn (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la directive. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission réexaminerait les dispositions générales de la directive de base.

Protection du Rhin contre la pollution. Dans une question orale avec débat (n° 14/71), présentée au nom du groupe socialiste, M. Oele (néerl.) demande à la Commission européenne quels moyens elle compte mettre en oeuvre pour une action d'envergure en vue de la protection du Rhin contre la pollution, en collaboration avec les Etats riverains et les organisations internationales compétentes, notamment la commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution créée en 1963. M. Oele a illustré par des exemples le degré de pollution du Rhin et a constaté que seule une organisation

internationale pourra prendre les mesures nécessaires pour enrayer la pollution et trouver des solutions rapides et efficaces.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission était convaincue de la nécessité d'une action d'envergure pour combattre la pollution du Rhin et que des contacts avaient été établis avec la commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution. La Commission étudie ce problème dans le cadre de son action pour une politique européenne de l'environnement et fera des propositions concrètes dès qu'elle aura en mains toutes les données du problème. Les Etats intéressés doivent être disposés à donner des pouvoirs réels à une autorité transnationale. La Communauté ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour agir efficacement, compte tenu, notamment, de l'attitude négative du Conseil en ce qui concerne les crédits pour la politique européenne de protection de l'environnement.

M. Jahn (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a vivement critiqué cette attitude inadmissible du Conseil et a souligné son manque de volonté politique pour entreprendre une action véritable. M. Seefeld (all.), au nom du groupe socialiste, a estimé qu'il fallait traiter le problème de la pollution du Rhin au niveau politique et agir au sein des parlements nationaux.

M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a demandé la création d'un fonds européen pour la lutte en faveur de la protection de l'environnement et a déclaré que la compétence de la Commission européenne en la matière ne faisait aucun doute. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Borocco (fr.) a rappelé les efforts franco-suisses pour créer des stations d'épuration ainsi que les dispositions réglementant le déversement dans le Rhin des résidus des potasses d'Alsace et a souligné l'importance de la recherche de solutions européennes pour l'utilisation des sels résiduaux.

A l'issue du débat, le Parlement européen a approuvé une résolution, présentée par les quatre groupes politiques, dans laquelle il souligne la nécessité d'une action commune des Etats riverains du Rhin et demande à la Commission européenne de développer et de coordonner les travaux de ces Etats, en étroite collaboration avec la commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution et en négociant les modalités d'une participation active aux travaux de cette commission dont les compétences doivent être élargies.

Les préférences généralisées

(17 décembre)

Dans une question orale avec débat (n° 15/71) présentée par M. Kriedemann (soc. all.), la commission des relations économiques extérieures demande à la Commission européenne si elle envisage d'améliorer la portée des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les plafonds des produits couverts et la détermination de la liste des pays bénéficiaires.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a rappelé la décision prise par le Conseil le 11 décembre, a évoqué la possibilité d'étendre l'offre des préférences généralisées, les difficultés rencontrées avec les E.A.M.A. à cause du désavantage relatif qu'ils risquent de subir ainsi que les reproches de certains au sujet des offres qu'ils considèrent trop larges. La Commission estime que le groupe de 77 pays n'est pas limitatif. Le Conseil n'a pas encore pris de décision pour étendre les offres à d'autres pays, pour des raisons à la fois techniques, économiques et politiques. Il est possible de conclure des accords particuliers avec certains pays. Pour M. Dahrendorf, l'absence de contingents communautaires est incompatible avec les règles communautaires. L'Europe a pris certaines charges que d'autres pays, notamment les Etats-Unis, devaient rapidement partager.

M. Dewulf (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a demandé que l'on évite toute discrimination et tous effets défavorables sur la position concurrentielle des E.A.M.A. M. Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, a souligné que l'absence de contingents communautaires était contraire au traité C.E.E. et a regretté que l'on exclue certains pays tel Israël pour des raisons politiques. M. De Winter (dém.-chr. belge) a souligné l'intérêt des pays d'Amérique latine pour les préférences généralisées et s'est inquiété de la position de Formose à la suite de son exclusion de l'O.N.U. M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a rappelé que les E.A.M.A. ne seraient pas défavorisés, que l'Amérique latine profitera plus particulièrement des préférences généralisées et que Formose ne faisait pas partie du groupe des 77.

Dans la résolution adoptée à l'issue du débat, le Parlement européen constate que le mécanisme de plafonnement des importations en franchise n'a joué que dans un nombre réduit de cas et pour une valeur qui ne représente qu'une partie modeste de l'ensemble des importations effectuées en franchise. Il estime que la Communauté doit poursuivre l'application de son système de préférences, malgré

le déséquilibre qui résulte du fait que de grands pays industriels n'ont pas encore mis en oeuvre leurs offres préférentielles. Le Parlement approuve la décision du Conseil de reconduire le régime préférentiel communautaire et invite le Conseil et la Commission à améliorer la portée de ce régime. Il demande:

- la constitution d'une réserve communautaire pour la répartition des contingents tarifaires;
- l'application des préférences, sans discrimination, à tous les pays qui se considèrent en voie de développement;
- la faculté, pour la Communauté, de prendre les dispositions nécessaires pour corriger toute situation défavorable qui serait constatée dans les E.A.M.A.;
- l'inclusion, dans les offres, d'autres produits agricoles transformés ou semi-transformés intéressants pour les pays en voie de développement.

Demande d'association de l'île Maurice

(17 décembre)

Le Parlement européen s'est déclaré favorable à la demande d'accession de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé. Sur la base d'un rapport (doc. 211), présenté par M. Seefeld (soc. all.) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il estime que cette association pourrait se réaliser sur la base de l'article 238 du traité C.E.E., sans que l'accord soit soumis à la ratification des parlements nationaux et propose que soient inscrits aux budgets 1973 et 1974 des crédits destinés à la coopération avec le nouvel Etat associé et s'ajoutant à la dotation financière du F.E.D. Enfin, le Parlement souhaite que l'île Maurice soit invitée à envoyer des observateurs, dès à présent, au sein des institutions parlementaires de l'association C.E.E.-E.A.M.A.

Cette résolution a été approuvée par MM. Dewulf (dém.-chr. belge), Briot (U.D.E., fr.) et Glinne (soc. belge), au nom de leurs groupes politiques. Ils ont insisté sur les liens historiques et culturels qui lient l'île Maurice à la Communauté. M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a déclaré qu'actuellement il n'existait pas de problème entre la Communauté et l'île Maurice mais que, du fait de l'élargissement, il pourra se poser un problème pour le sucre. La question financière pourra être réglée dans le sens d'un élargissement de la dotation du F.E.D.

Politique agricole commune

Le Parlement européen a discuté plusieurs rapports présentés par la commission de l'agriculture et concernant la gestion de la politique agricole commune.

Prix minima (15 décembre). Le Parlement a donné un avis favorable à une décision prorogeant le régime des prix minima pour des produits non encore soumis à une organisation de marché et a saisi cette occasion pour demander à la Commission européenne de présenter rapidement des propositions concernant l'organisation du marché des pommes de terre et de l'alcool d'origine agricole (rapport, doc. 200, présenté par M. Kollwelter, dém.-chr. lux.). M. Dewulf (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la décision en insistant sur l'urgence d'une organisation du marché de la pomme de terre. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que la Commission préparait actuellement des propositions dans ce sens.

Vins d'Afrique du Nord et de Turquie (15 décembre). Sur rapport (doc. 202) présenté par M. Vals (soc. fr.), le Parlement a approuvé une proposition de la Commission européenne tendant à accorder aux vins en provenance du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie une réduction de 40 0/0 des droits du T.D.C., sous réserve du respect du prix de référence. Les vins d'Algérie bénéficient de ce régime depuis novembre 1971. Il s'agit d'un régime transitoire en attendant une négociation plus générale. M. Liogier (U.D.E., fr.) a approuvé la proposition au nom de son groupe politique en insistant sur le respect du prix de référence et sur la nécessité d'éviter les détournements de trafic. M. De Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a estimé que ces dispositions permettront un meilleur accès du vin turc au marché de la Communauté. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a remercié le Parlement pour le soutien qu'il apporte au texte de la Commission européenne.

Modifications de règlements portant organisation du marché de certains produits agricoles (15 décembre). Le Parlement a adopté, sans débat, un règlement portant modification de la nomenclature tarifaire pour un certain nombre de produits agricoles soumis à une organisation de marché (rapport, doc. 205, de M. Kollwelter, dém.-chr. lux.).

Prélèvement "viande bovine" (17 décembre). Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 221), présenté par M. Richarts (dém.-chr. all.), a approuvé un

règlement qui permet à la Commission européenne de fixer, à l'avance, le prélèvement dans le secteur de la viande bovine. Ce régime concerne les pays, qui, en raison de la longueur du trajet de transport, ont conclu un accord correspondant avec la Communauté. Jusqu'à présent, l'Argentine est le seul pays à avoir conclu un tel accord. La Communauté pourra, en cas de perturbations sur le marché, prendre les mesures de sauvegarde nécessaires jusqu'au rétablissement de la situation. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a assuré le Parlement que toutes les précautions avaient été prises pour éviter des difficultés sur le marché intérieur de la Communauté.

Marché du riz (17 décembre). Le Parlement européen approuvé, sans débat, un règlement portant sur des modifications de caractère technique et intéressant le marché du riz (rapport, doc. 217, de M. Kollwelter, dém.-chr. lux.).

Police sanitaire dans les échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine (17 décembre). Sur la base d'un rapport (doc. 220) présenté par Mme Orth (soc. all.), le Parlement a approuvé une prorogation de quatre ans du délai pendant lequel des exceptions peuvent être admises en dérogation aux règles fixant les restrictions aux échanges commerciaux d'animaux de l'espèce bovine, notamment des bovins ne provenant pas d'un cheptel indemne de brucellose.

Harmonisation des statistiques

(16 décembre)

Dans une résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 178) présenté par M. Riedel (dém.-chr. all.) au nom de la commission économique, sur l'état des travaux d'harmonisation des statistiques, le Parlement européen constate que les moyens statistiques dans le domaine de la politique industrielle régionale et conjoncturelle ne correspondent pas aux objectifs que la Communauté s'est assignés par la création d'une union économique et monétaire. Le Parlement craint que l'activité de la Commission européenne dans ces domaines soit entravée par l'absence de statistiques établies en fonction de critères communautaires, les statistiques disponibles étant essentiellement établies dans les pays membres en fonction de critères nationaux. C'est pourquoi, le Parlement demande que le Conseil prenne rapidement les mesures nécessaires à l'harmonisation des statistiques.

M. Scokaert (belge), au nom du groupe socialiste, et Koch (dém.-chr. all.) ont approuvé la résolution en soulignant l'importance primordiale de statistiques communautaires pour mettre sur pied et gérer les politiques communes. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a estimé que la prise de position du Parlement européen influencerait favorablement les travaux communautaires.

Avis divers donnés par le Parlement européen

Transit communautaire (17 décembre). Le Parlement européen a donné un avis favorable à un règlement modifiant le règlement concernant le transit communautaire afin que les pays transités disposent de statistiques concernant les mouvements de marchandises. Dans la résolution adoptée par le Parlement et faisant suite au rapport (doc. 190) présenté par M. Califice (dém.-chr. belge) au nom de la commission économique, le Parlement demande une simplification des statistiques relatives aux mouvements de marchandises à l'intérieur de la Communauté. M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord avec cette demande qui devra recevoir satisfaction du fait de la réalisation de l'union économique et monétaire.

Fruits et légumes de pays associés (17 décembre). Le Parlement européen a donné un avis favorable à deux propositions de règlements qui visent à exonérer des droits de douane, à l'importation dans la C.E.E., certains fruits et légumes originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M. ainsi que de Tanzanie, d'Ouganda et du Kenya (rapport, doc. 219, présenté par M. Dewulf, dém.-chr. belge, au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache).

Rapprochement des législations (16 décembre). Sur la base d'un rapport (doc. 198) de M. Bermani (soc. it.) au nom de la commission juridique, le Parlement européen a donné un avis favorable à une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures de longueur. Le Parlement demande que la directive prévoie également l'harmonisation des régimes de contrôle et soit applicable aux instruments de mesure analogues dans tous les Etats membres.

II. SESSION DE JANVIER 1972

Le Parlement européen, réuni à Luxembourg du 17 au 19 janvier 1972, a entendu l'exposé annuel de M. Barre sur la situation économique de la Communauté, a demandé l'organisation de la lutte contre la drogue sur le plan européen, a donné un avis favorable au financement de centrales nucléaires de puissance et a discuté une question orale sur la coordination communautaire du marché des ordinateurs. Plusieurs avis ont été rendus sur des textes concernant le rapprochement et l'harmonisation des législations. Le Conseil a répondu à une question orale sur l'état de la liberté d'établissement dans la Communauté. Le Parlement s'est prononcé sur la définition des notions d'administration publique et d'autorité publique figurant dans le traité C.E.E. et a donné divers autres avis.

Le président Behrendt (soc. all.) a rendu hommage à la mémoire de M. Scoccimarro (non inscrit, com. it.), membre du Parlement depuis 1969, décédé à Rome le 2 janvier 1972.

Au nom du Parlement, M. Behrendt a souhaité la bienvenue à une délégation de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés du Congrès américain qui a eu des entretiens avec une délégation du Parlement européen.

Situation économique de la Communauté (18 janvier)

M. R. Barre, vice-président de la Commission européenne, a commencé son exposé annuel sur la situation économique de la Communauté au début de 1972, en rappelant les aspects positifs des accords de Washington: élimination des taux de change flottants et recul du spectre des mesures protectionnistes unilatérales. Cependant ces accords ne règlent pas tous les problèmes posés par la crise monétaire internationale: réforme du système monétaire international; retour à une certaine convertibilité du dollar; financement du déficit de la balance des

paiements des Etats-Unis; politique à l'égard des mouvements de capitaux à court terme. Sur un plan plus général, on doit observer que le réaligement monétaire ne saurait suffire, à lui seul, à rétablir un meilleur équilibre dans le système monétaire international. Son efficacité dépend des politiques de stabilité mises en oeuvre dans les pays concernés.

La Communauté, a poursuivi M. Barre, a contribué à la réalisation des accords de Washington en acceptant des sacrifices qu'on ne saurait sous-estimer. La réévaluation des monnaies des pays de la Communauté est forte et accorde un avantage aux exportations des Etats-Unis. La Communauté doit veiller, au cours des négociations commerciales menées avec les Etats-Unis, à la sauvegarde de ses intérêts essentiels et n'envisager celles qui s'ouvriront ultérieurement que sur la base d'avantages réciproques et de concessions multilatérales.

M. Barre a exposé ensuite l'essentiel des propositions faites récemment par la Commission européenne au Conseil sur l'organisation des relations monétaires et financières au sein de la Communauté. Ces propositions visent, d'une part, à l'établissement d'un régime de change propre à la Communauté et, d'autre part, à la mise en place d'une politique concertée à l'égard des afflux excessifs de capitaux. La Commission propose notamment de fixer la marge de fluctuation des monnaies de la Communauté à 2 0/0 et de créer un fonds européen de coopération monétaire. M. Barre a souligné que les propositions de la Commission n'avaient rien de particulièrement nouveau et avaient été préconisées depuis 1968, mais n'avaient donné lieu à aucune mesure concrète. Dans un contexte international qui offre une chance exceptionnelle à la Communauté d'organiser et de renforcer la coopération monétaire entre ses membres actuels et futurs, la Commission propose aux Etats membres d'effectuer des progrès concrets économiquement raisonnables, techniquement réalisables et politiquement acceptables.

M. Barre a analysé la situation économique actuelle de la Communauté et a esquissé les prévisions que l'on peut raisonnablement faire en ce début d'année. L'expansion économique s'est ralentie dans la Communauté en 1971 et l'évolution de l'activité économique a tendu à se différencier d'un pays à l'autre. Le ralentissement de l'accroissement de l'emploi, l'extension du chômage et la réduction du nombre d'offres d'emploi non satisfaites sont des caractéristiques communes à tous les pays de la Communauté. La hausse des coûts et des prix est demeurée partout rapide. Les échanges intracommunautaires marquent un net ralentissement de leur croissance. En 1972, la Communauté traversera, du point de vue de la croissance, une phase de consolidation. Le produit brut de la

Communauté pourrait augmenter de 2,5 0/0 à 3 0/0 en volume. En dépit d'une certaine décélération des hausses de salaires et des prix à la production, la hausse des coûts et des prix se maintiendra à un rythme encore élevé. Après avoir examiné la situation économique de chacun des six pays de la Communauté, M. Barre a souligné que le cheminement entre un rythme satisfaisant d'expansion et une plus grande stabilité de l'économie s'annonce comme un exercice difficile dans tous les pays de la Communauté.

En conclusion, M. Barre a déclaré que, pour que l'insertion des nouveaux membres dans la Communauté élargie puisse se faire sans difficultés graves, pour que les changements à venir n'altèrent point trop profondément la nature de la Communauté, il faut que les structures d'accueil soient solides, que les bases économiques et financières soient saines et que les mécanismes du Marché commun fonctionnent correctement. Aussi 1972 ne doit pas être une année de stagnation et d'attente, mais une année d'action et de progrès.

M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, a estimé qu'en 1972 les tâches essentielles seront la création des conditions nécessaires à une intégration économique plus poussée et la manifestation d'une volonté politique communautaire pour atteindre les objectifs d'une union économique et monétaire.

L'exposé de M. Barre a été renvoyé à la commission économique qui présentera un rapport au cours de la prochaine session du Parlement européen.

Lutte contre la drogue

(17 janvier)

Le Parlement européen, inquiet des récents développements de la toxicomanie et de son expansion rapide dans la jeunesse, a discuté un rapport (doc. 229), présenté par M. Laudrin (U.D.E., fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la nécessité d'une action communautaire dans le domaine de la lutte contre la drogue. La commission des affaires sociales avait été saisie d'une proposition de résolution déposée par M. Biaggi (it.) et plusieurs de ses collègues au nom du groupe des libéraux et apparentés et concernant la lutte contre la drogue sur le plan européen.

Le rapporteur a fait l'historique de la coopération internationale en matière de lutte contre l'abus des drogues, a exposé les récents développements de la toxicomanie, ses facteurs de développement, ses dangers et son coût et a examiné les mesures concertées souhaitables contre la toxicomanie, les initiatives internationales et le rôle des Communautés européennes. Pour le rapporteur, l'ampleur grandissante du problème correspond à une crise de civilisation caractérisée par le refus de la société actuelle.

L'essentiel de la discussion a porté sur l'opportunité de distinguer entre drogues fortes et drogues légères et d'adopter une position nuancée selon les cas. M. Müller (all.) parlant au nom du groupe démocrate-chrétien, Mlle Lulling (soc. lux.) et M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, suivant la position du rapporteur, ont estimé que les drogues légères ou fortes constituaient un même péril et devaient être combattues de façon identique. Par contre, M. Verdeling (soc. néerl.) et la plupart des membres du groupe socialiste ont demandé que l'on distingue très nettement entre les drogues dangereuses pour la santé contre lesquelles il faut lutter énergiquement et les drogues légères qui ne devraient pas être interdites, l'interdiction risquant de stimuler leur emploi. Par contre, les orateurs ont été unanimes pour estimer que la lutte contre la drogue devait présenter deux aspects distincts: l'un curatif et préventif, l'autre répressif à l'égard des trafiquants.

Parlant au nom du groupe de l'U.D.E., M. Laudrin a demandé que les initiatives intergouvernementales, et notamment l'initiative prise par le président Pompidou, se développent sur un plan communautaire. La Commission européenne doit faire des propositions dans ce sens, car une action communautaire s'impose. La responsabilité de la Communauté est engagée. Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Müller s'est demandé si l'on n'utilisait pas la drogue pour des luttes politiques, de tellement grandes quantités venant de Chine populaire. Mlle Lulling a demandé que l'on étudie comment certaines forces politiques provoquent l'usage de la drogue chez les jeunes pour détruire la société. Le président du groupe libéral, M. Berkhouwer, faisant état d'un récent rapport néerlandais sur le sujet, a souligné les problèmes complexes que pose l'usage de la drogue et la nécessité de supprimer la production des produits de base pour la drogue en aidant les pays producteurs à se reconvertir. Mme Caretoni Romagnoli (non inscrit, ind. de gauche, it.) a souhaité une position communautaire sur le problème de la drogue et mis en garde contre le danger de tomber dans l'exagération. Au nom du groupe socialiste, M. Verdeling a estimé que la Communauté avait une tâche à accomplir et a demandé que toute

la question soit traitée avec nuance, ce qui n'est pas le cas dans le rapport de M. Laudrin.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a dénoncé l'escalade dans la consommation de la drogue, ce qui démontre l'égale importance des drogues légères ou fortes et a différencié les mesures à prendre : prévention et répression. La Commission, sans s'arrêter sur des questions de compétence, est prête à engager une action communautaire pour lutter contre la drogue.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution, après avoir adopté des amendements présentés par M. Vredeling au nom du groupe socialiste et M. Boiardi (non inscrit, P.S.I.U.P., it.) et plusieurs de ses collègues. Le Parlement n'a pas accepté les amendements du groupe socialiste qui tendaient à introduire la notion de drogue dangereuse pour la santé. D'autre part, le groupe socialiste, notamment par la voix de son président, M. Vals (fr.), a fait admettre par le Parlement que le rapport ne devait pas être transmis aux chefs d'Etat et aux parlements nationaux, car il estime que la conclusion contient des passages contestables, notamment celui où il est écrit qu'il faut assurer le maintien de certaines valeurs traditionnelles.

Dans la résolution, le Parlement est d'avis qu'il faut agir préventivement contre le danger résultant de l'usage de la drogue qui doit être considérée plus comme une maladie que comme un délit et considère que le trafic illégal de drogues doit être poursuivi et condamné avec la plus grande rigueur. Sur le plan de la coopération internationale, le Parlement demande que soient mises en vigueur et complétées les dispositions contenues dans les instruments juridiques internationaux, souhaite que des programmes d'aides et d'interventions favorisent la reconversion économique des pays producteurs de matières de base pour la fabrication de drogues et constate qu'une action particulière dans le cadre du Marché commun s'avère nécessaire du fait de la libre circulation réalisée à l'intérieur de la Communauté et pourrait avoir pour base la protection de la vie et de l'environnement. Quant aux propositions françaises de coopération européenne pour la lutte contre le trafic de la drogue, le Parlement les approuve, souhaite que la coopération se situe sur le plan communautaire et non intergouvernemental, demande que la Commission européenne soit associée aux travaux actuels et que l'organisme permanent d'information et d'action prévu par le président Pompidou soit créé auprès de la Commission européenne.

Politique énergétique commune

(17 janvier)

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique énergétique communautaire, le Parlement européen a discuté une proposition de décision autorisant la réalisation d'emprunts en vue d'une contribution de la Communauté au financement des centrales nucléaires de puissance. Ce texte fait l'objet du rapport (doc. 226) présenté par M. Adams (soc. all.), au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, et définit les conditions dans lesquelles l'Euratom pourra recourir à des emprunts en vue de financer la recherche ou les investissements de l'industrie atomique pour la production d'électricité d'origine nucléaire.

Dans une résolution, le Parlement a approuvé cette proposition de décision en précisant toutefois que le taux d'intérêt des prêts ne devait pas dépasser 9 0/0 l'an et que les décisions devront s'inspirer, avant tout, du principe de la préférence accordée à l'emploi des ressources dans les meilleures conditions de rentabilité dans des installations de dimensions optimales. Pour le Parlement, cette décision est une mesure importante non seulement pour la sécurité de l'approvisionnement en énergie, mais aussi pour l'amélioration des structures d'approvisionnement de la Communauté.

MM. Schwörer (dém.-chr. all.) et Flämig (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution. M. Schwörer a insisté sur la nécessité d'abaisser, ou au moins de stabiliser, les coûts de l'énergie et a demandé que le montant des prêts puisse être éventuellement dépassé en fonction de l'évolution de la conjoncture. Pour M. Flämig, le problème des centrales nucléaires doit être étudié dans l'ensemble de la structure énergétique de la Communauté. M. Wolfram (soc. all.), se plaçant du point de vue social, s'est demandé pourquoi on ne favorisait pas également la construction de centrales électriques travaillant au charbon. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que, dans le cadre de la C.E.C.A., des fonds importants avaient déjà été utilisés pour favoriser la production électrique à partir du charbon et a souligné que l'action proposée par la Commission ne représentait qu'un début.

Coordination communautaire du marché des ordinateurs

(18 janvier)

Dans une question orale avec débat (n° 16/71), présentée au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Hougardy (belge) a demandé à la Commission

européenne si elle n'estime pas le moment venu d'élaborer une stratégie commune permettant l'épanouissement des sociétés communautaires d'informatique, notamment par le biais d'aides, directes et fiscales, et en facilitant leur accès au marché public, face aux entreprises des pays tiers. M. Hougardy suggère également le groupement de sociétés européennes, la création des instruments juridiques pouvant favoriser l'interpénétration dans ce domaine de pointe, l'institution, dans le cadre de l'Agence européenne de la recherche et du développement, d'un département ayant pour tâche de mettre sur pied une politique communautaire des ordinateurs.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a répondu que la Commission ferait des propositions à ce sujet au courant de l'année et a distingué l'industrie des machines et l'industrie des programmes. Pour l'industrie des machines, caractérisée par la prépondérance des Etats-Unis, la politique de la Communauté doit s'orienter vers le soutien au regroupement des entreprises européennes et veiller à ce que les filiales des entreprises étrangères contribuent à la réalisation des objectifs européens. Dans l'industrie des programmes, la Communauté pourrait être à même de concurrencer les entreprises étrangères. Dans ce domaine, il faudra recenser les besoins de la Communauté, normaliser les programmes en vue d'une utilisation européenne, promouvoir des sociétés de programmation, développer la formation du personnel. D'autre part, les propositions de la Commission concernant la société anonyme européenne, les entreprises communes et les groupements d'intérêt économique faciliteront la restructuration des activités des diverses entreprises européennes. Si l'on veut réellement une politique industrielle communautaire, a déclaré M. Spinelli, il faut affronter le problème de la définition des compétences institutionnelles. Actuellement, la Communauté est arrivée à la limite des possibilités politiques d'action dans ce domaine.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Noé (it.) a estimé que le problème des ordinateurs européens devait être réglé dans le cadre d'une politique industrielle communautaire et a évoqué l'intérêt de l'utilisation des ordinateurs dans plusieurs domaines, au niveau de la Communauté: postes et télécommunications, confrontation des offres et demandes d'emploi. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a demandé que l'on veille à ce que la technologie se développe dans le cadre des institutions communautaires et a souligné que les connaissances anglaises dans ce domaine seront très précieuses pour l'Europe. Comme M. Noé, M. Oele a mis l'accent sur la protection de la vie privée des individus qui risque d'être menacée par l'utilisation des ordinateurs. Mlle Flesch (lib. lux.) a souligné la responsabilité particulière de la Commission européenne qui doit jouer un rôle pilote et veiller à l'utilisation rationnelle des

ordinateurs dans ses propres services. Pour Mlle Flesch, l'Europe pourrait s'imposer dans le secteur des petits ordinateurs et dans la programmation. M. Artzinger (dém.-chr. all.) a estimé que la Commission ne devait pas orienter, de façon rigide, l'évolution dans ce secteur. M. Wolfram (soc. all.) a attiré l'attention sur les petites et moyennes entreprises qui travaillent pour la fabrication des ordinateurs et qui méritent d'être aidées sur le plan européen.

Aucune résolution n'ayant été déposée, le débat a été clos.

Rapprochement et harmonisation des législations

(18 janvier)

Les glaces alimentaires. Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 193), présenté par M. Pianta (lib. fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les glaces alimentaires. Le problème essentiel, a déclaré le rapporteur, était de savoir si l'on devait autoriser uniquement l'emploi de la matière grasse d'origine animale, comme cela se fait en Allemagne, en France et au Luxembourg, ou bien également la matière grasse d'origine végétale ainsi qu'il est admis en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas. La directive propose d'autoriser l'emploi des deux sortes de matières grasses à condition que le consommateur en soit informé par l'étiquetage. Il est prévu également un système de classification des glaces en plusieurs catégories, des prescriptions en matière d'hygiène et des conditions dans lesquelles des additifs peuvent être employés.

Le Parlement a approuvé cette directive sous réserve de plusieurs observations et modifications concernant notamment le renforcement de la protection du consommateur, ainsi que son information aussi complète que possible et sa protection contre les fraudes et la tromperie. Le Parlement, dans une résolution, insiste pour que les indications prescrites sur l'étiquetage soient formulées dans la langue du pays destinataire; demande que l'emploi d'additifs soit restreint dans toute la mesure du possible; souligne la nécessité de procéder à des contrôles rigoureux, notamment pour empêcher la mise sur le marché communautaire de glaces destinées à l'exportation; renouvelle ses critiques concernant la procédure de fonctionnement du comité permanent des denrées alimentaires.

Le Parlement a repoussé plusieurs amendements présentés par M. Beylot (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., et a approuvé deux amendements présentés l'un par Mme Orth (soc. all.) et M. Adams (soc. all.), l'autre par M. Dulin (lib. fr.), lequel demande que la législation nationale modifiée en fonction des dispositions de la directive ne soit appliquée qu'après un délai de quatre ans, au lieu des deux ans proposés par la Commission européenne.

M. Bermani (soc. it.) a déclaré que, de l'avis de la commission juridique, la solution adoptée en ce qui concerne l'utilisation des diverses sortes de matières grasses était la seule juste et possible et a approuvé la résolution et la directive modifiée. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a déclaré que la plupart des modifications étaient acceptées par la Commission, à l'exception de celles concernant notamment l'emploi de la langue du pays destinataire et la procédure de fonctionnement du comité des denrées alimentaires.

Les produits de confiserie. Sur la base d'un rapport (doc. 204) présenté par M. Pianta (lib. fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement européen a donné un avis favorable, sous réserve de modifications, à une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les produits de confiserie. L'harmonisation porte notamment sur:

- la définition des produits;
- les additifs autorisés;
- l'étiquetage et l'emballage;
- la composition des produits;
- les imitations de chocolat.

Le Parlement européen a repris ses observations concernant la protection de la santé du consommateur, son information, le libellé des étiquettes dans la langue du pays destinataire, la procédure de fonctionnement du comité des denrées alimentaires et a insisté pour la création de conditions de concurrence égales pour les fabricants de la Communauté. Les modifications relatives au libellé des étiquettes et au comité ne peuvent pas être acceptées par la Commission, a déclaré M. Spinelli, membre de la Commission européenne.

M. Berkhouwer (lib. néerl.) a défendu un amendement concernant la pâte d'amandes en soulignant que si l'on acceptait les dispositions de la directive toute l'industrie de fabrication de pâte d'amandes serait supprimée dans un pays de la Communauté. Après avoir reçu l'assurance, de la part de M. Spinelli, que la Commission européenne était prête à revoir son texte sur ce point, M. Berkhouwer a retiré son amendement. Par contre, le Parlement a adopté un

amendement présenté par M. Jahn (dém.-chr. all.) demandant la suppression des dispositions concernant les imitations de chocolat, ce texte étant en régression par rapport à la législation existant actuellement en Allemagne.

Les détergents. Le Parlement européen a donné un avis favorable, sous réserve de modifications, à une directive tendant à harmoniser les diverses dispositions nationales régissant les détergents, notamment en ce qui concerne les modalités de contrôle et les méthodes de mesure de la biodégradabilité, la définition des détergents et leur étiquetage. Les modifications proposées dans le rapport (doc. 192) de M. Liogier (U.D.E., fr.), par la commission des affaires sociales et de la santé publique, ont été adoptées par le Parlement et portent essentiellement sur: l'obligation, et non la possibilité, d'interdire l'emploi des détergents dont le taux de biodégradabilité des agents de surface est inférieur à 80 0/0; l'interdiction de la production, de l'emploi et du stockage de certaines catégories de détergents. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission acceptait la plupart de ces modifications. M. Memmel (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la directive modifiée, en insistant sur l'importance de ce texte pour la protection de l'environnement.

Câbles-chaînes-crochets. Sur la base d'un rapport (doc. 218) fait par M. Lucius (dém.-chr. lux.), au nom de la commission juridique, le Parlement européen a donné un avis favorable à une directive relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'attestation et le marquage des câbles, chaînes, crochets et leurs accessoires.

Perfectionnement actif. Le Parlement européen a donné un avis favorable à deux directives modifiant la directive concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au régime du perfectionnement actif (rapport, doc. 203, présenté par M. Wolfram, soc. all., au nom de la commission des relations économiques extérieures). Ces textes intéressent les produits en transit et les produits de la construction aéronautique et navale. Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Giraud (it.) a approuvé les directives et a rappelé les aspects économiques, financiers et techniques du perfectionnement actif.

Liberté d'établissement

(17 janvier)

Dans une question orale sans débat (n° 12/71) présentée par M. Dittrich (dém.-chr. all.), la commission juridique a demandé au Conseil quel est l'état d'avancement de ses travaux à l'égard des directives concernant la liberté

d'établissement et la libre prestation des services d'une vingtaine d'activités diverses sur lesquelles le Parlement européen a donné son avis et qui n'ont pas encore été arrêtées par le Conseil. Pour quelles raisons le Conseil tarde-t-il à adopter ces directives?

Dans sa réponse, M. Thorn, président en exercice du Conseil, a mis l'accent sur les difficultés que soulève l'adoption de ces directives. Il ne suffit pas de supprimer les restrictions fondées sur la nationalité pour libérer effectivement le droit d'établissement et les services. Il faut aussi un minimum de mesures de coordination qui nécessitent, souvent, dans chaque Etat membre, le renoncement à des coutumes profondément enracinées. Le Conseil est conscient de l'effort considérable qui doit être fait pour rattraper le retard pris dans ce domaine, étant donné que toutes les activités non salariées auraient dû être, en principe, libérées avant la fin de la période de transition. Après avoir exposé en détail l'état de l'examen des différentes directives au sein du Conseil, M. Thorn a souligné la nécessité d'une volonté politique suffisamment forte de la part des Etats membres pour vaincre toutes les difficultés.

**Définition des notions d'administration publique
et d'autorité publique**
(17 janvier)

Les dispositions du traité C.E.E. relatives à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté ne s'appliquent pas aux emplois dans l'administration publique (art. 48, par. 4). De même, les dispositions concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services ne s'appliquent pas aux activités participant à l'exercice de l'autorité publique (art. 55). Le Parlement européen, lors de l'examen de certaines propositions de directives, s'étant heurté à des difficultés liées à l'interprétation de ces interdictions, a tenu à définir la portée exacte des notions d'administration publique et d'autorité publique.

Dans une résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 225), présenté par M. Broeks (soc. néerl.) au nom de la commission juridique, le Parlement européen souhaite qu'en ce qui concerne les emplois relevant de l'administration publique les Etats membres limitent l'exclusion des dispositions relatives à la libre circulation des travailleurs aux emplois qui comportent l'exercice de l'autorité publique. Pour ce qui est de la non application aux activités relevant de l'autorité publique des textes relatifs à la liberté

d'établissement et à la libre prestation des services, le Parlement s'est prononcé pour une interprétation restrictive. Seules les activités participant à l'exercice effectif de l'autorité publique devraient être exclues; les professions, dans le cadre desquelles ces activités sont effectuées, entreraient, elles, en ligne de compte pour les mesures de libération. M. Memmel (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la résolution, de même que M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, qui a souligné que les notions "administration publique" et "autorité publique" étaient des notions communautaires dont le contenu pouvait toujours être précisé par la Cour de Justice.

Avis divers donnés par le Parlement

Nomenclature des marchandises (18 janvier). Le Parlement européen a approuvé un règlement relatif à la nomenclature des marchandises pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et du commerce entre ses Etats membres (NIMEXE) (rapport, doc. 201, de M. Borm, lib. all., au nom de la commission des relations économiques extérieures). Le Parlement demande que la nomenclature uniforme de la NIMEXE soit appliquée dans l'ensemble de la Communauté pour l'établissement des diverses statistiques nationales et communautaires.

Importations de produits de la pêche du Maroc et de Tunisie (19 janvier). Le Parlement n'a pas approuvé les propositions contenues dans deux règlements. Il craint que ces propositions n'entraînent des modifications notables dans les courants commerciaux traditionnels et juge préférable de maintenir le statu quo jusqu'à la définition du régime communautaire pour les produits visés par les règlements (rapport, doc. 231, de M. Kriedemann, soc. all., au nom de la commission de l'agriculture).

Statistiques de la production laitière (19 janvier). Le Parlement européen a approuvé une directive relative à des enquêtes statistiques et des estimations à effectuer par les Etats membres concernant la production de lait et de produits laitiers (rapport, doc. 230, de M. Dulin, lib. fr., au nom de la commission de l'agriculture).

Aliments des animaux (19 janvier). Un avis favorable a été donné par le Parlement à deux règlements concernant la fixation de teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans les aliments des animaux et la

commercialisation des aliments des animaux (rapport, doc. 213, de Mme Orth, soc. all., au nom de la commission de l'agriculture). Le Parlement rappelle que la création du comité permanent des aliments des animaux ne doit entraîner aucune limitation des pouvoirs de la Commission européenne et fait des observations tendant à renforcer la protection des consommateurs et le contrôle de la bonne application des mesures prévues.

Prochaine session

La prochaine session du Parlement européen se tiendra à Strasbourg, du 7 au 11 février.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

25 novembre, 6 et 7 décembre à Bruxelles

Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement. Poursuite de l'échange de vues avec la Commission européenne (rapporteur: M. Scelba, dém.-chr. it.).

Questions institutionnelles dans la Communauté élargie. Exposé de M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.), rapporteur.

Désignation de M. Jahn (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en remplacement de M. Furler (dém.-chr. all.).

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

**22 et 23 novembre, 6 et 7 décembre,
7 janvier à Bruxelles**

Transit communautaire. Adoption du rapport de M. Califice (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Romeo (lib. it.) sur une directive pour la coordination des garanties exigées des sociétés pour protéger les intérêts des associés et des tiers; M. Offroy (U.D.E., fr.) sur une directive concernant les marchés de travaux publics.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

7 et 10 décembre, 7 janvier à Bruxelles

Introduction de la T.V.A. en Italie. Adoption du rapport de M. Artzinger (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Fonctionnement du Fonds social européen. Adoption d'un avis, favorable à une proposition de règlement, rédigé par M. Boano (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

Financement des centrales nucléaires de puissance. Adoption d'un avis favorable, sous réserve de quelques modifications, rédigé par M. Schwörer (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. Borocco (U.D.E., fr.) sur le rapport du commissaire aux comptes de la C.E.C.A. pour 1970; M. Boano (dém.-chr. it.) sur les prévisions budgétaires des Communautés pour les exercices 1972 à 1974.

Désignation de M. Koch (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur une directive et un rapport concernant la taxation du trafic frontalier.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président:

**30 novembre et 1er décembre, 6 et 7 décembre à Bruxelles,
15 et 17 décembre, 18 et 19 janvier à Luxembourg**

Prix minima. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Vins d'Afrique du Nord et de Turquie. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 1ère partie).

Modifications du règlement organisant les marchés de certains produits agricoles. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Prélèvement "viande bovine". Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Marché du riz. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Police sanitaire dans les échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine. Adoption du rapport de Mme Orth (soc. all.) (voir 1ère partie).

Aliments des animaux. Adoption du rapport de Mme Orth (soc. all.) (voir 2e partie).

Statistiques de la production laitière. Adoption du rapport de M. Dulin (lib. fr.) (voir 2e partie).

Importations de produits de la pêche du Maroc et de Tunisie. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Importations de fruits et légumes de pays associés. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives aux produits de confiserie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Klinker (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Financement de projet pour le développement régional. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Briot (U.D.E., fr.).

Fourniture de produits laitiers au titre de l'aide alimentaire. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Dulin (lib. fr.).

Lait traité thermiquement. Adoption d'un avis rédigé par M. Dulin (lib. fr.) favorable à deux règlements.

Désignation de rapporteurs: M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) sur un règlement concernant l'élevage des vers à soie; M. Klinker (dém.-chr. all.) sur une modification du règlement organisant le marché du sucre.

Désignation de rédacteurs d'avis. M. Scardaccione (dém.-chr. it.) sur la politique de la Communauté en matière d'environnement; M. Radoux (soc. belge) sur l'accord commercial entre la Communauté et l'Argentine.

**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTE PUBLIQUE**

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

**23 et 24, 29 et 30 novembre, 8 décembre à Bruxelles
16 décembre à Luxembourg
20 décembre, 5 et 6 janvier à Bruxelles**

Sécurité et salubrité dans les mines de houille et la sidérurgie. Adoption du rapport de M. Califice (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Fonctionnement du Fonds social européen. Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 1ère partie).

Lutte contre la drogue. Adoption du rapport de M. Laudrin (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Rapprochement des législations concernant les glaces alimentaires. Adoption du rapport de M. Pianta (lib. fr.) (voir 2e partie).

Rapprochement des législations concernant les produits de confiserie. Adoption du rapport de M. Pianta (lib. fr.) (voir 2e partie).

Harmonisation des législations relatives aux détergents. Adoption du rapport de M. Liogier (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Police sanitaire dans les échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine. Adoption d'un avis favorable (lettre du Président) (voir 1ère partie).

Politique commune du trafic portuaire. Adoption d'un avis rédigé par M. Laudrin (U.D.E., fr.): attire l'attention sur les conditions de travail des dockers et demande la création d'un comité consultatif composé de représentants des employeurs et des travailleurs.

Financement de projets pour le développement régional. Adoption d'un avis rédigé par M. Liogier (U.D.E., fr.): priorité aux projets visant à la création du plus grand nombre possible d'emplois dans les régions prioritaires.

Liberté d'établissement. Suppression des restrictions au déplacement et au séjour à l'intérieur de la Communauté. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Schwabe (soc. all.).

Société anonyme européenne. Réunion commune avec la commission juridique pour l'audition d'experts scientifiques et des partenaires sociaux.

Désignation de M. van der Gun (dém.-chr. néerl.) comme rapporteur sur la politique des salaires et des revenus.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène

**23 novembre, 7 décembre à Bruxelles
16 décembre à Luxembourg – 7 janvier à Bruxelles**

Harmonisation des dispositions relatives au régime du perfectionnement actif. Adoption du rapport de M. Wolfram (soc. all.) (voir 2e partie).

Nomenclature des marchandises. Adoption du rapport de M. Borm (lib. all.) (voir 2e partie).

Préférences généralisées. Adoption du texte d'une question orale et d'une proposition de résolution (voir 1ère partie).

Accord C.E.E.-Suisse sur l'immobilisation temporaire de bateaux. Adoption d'un avis favorable (lettre du Président).

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

26, 29 et 30 novembre à Bruxelles – 14 décembre à Luxembourg

Rapprochement des législations relatives aux mesures de longueur. Adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.) (voir 1ère partie).

Définition des notions d'administration publique et d'autorité publique. Adoption du rapport de M. Broeksz (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Rapprochement des législations relatives aux câbles, chaînes et crochets. Adoption du rapport de M. Lucius (dém.-chr. lux.) (voir 2e partie).

Coordination des garanties des sociétés pour protéger les intérêts des associés et des tiers lors de fusions. Adoption du rapport de M. De Gryse (dém.-chr. belge). Rapport renvoyé en commission au cours de la session de janvier 1972.

Politique de la Communauté en matière d'environnement. Avis favorable à une communication de la Commission européenne, rédigé par M. Merchiers (lib. belge).

Application du statut d'entreprise commune aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Springorum (dém.-chr. all.).

Société anonyme européenne. Réunion commune avec la commission des affaires sociales et de la santé publique pour une audition d'experts scientifiques et des partenaires sociaux.

Désignation de M. Lautenschlager (soc. all.) comme rapporteur d'un règlement concernant la création d'entreprises communes dans le domaine d'application du traité C.E.E.

M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) a été élu président de la commission au cours de la réunion du 26 novembre 1971.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

25 novembre, 9 et 10, 20 et 21 décembre, 11 janvier à Bruxelles

Programme pluriannuel de recherche et d'enseignement de l'Euratom. Adoption du rapport de Mme Orth (soc. all.) (voir 1ère partie).

Financement communautaire de centrales nucléaires de puissance. Adoption du rapport de M. Adams (soc. all.) (voir 2e partie).

Politique de la Communauté en matière d'environnement. Adoption d'un avis rédigé par M. Jarrot (U.D.E., fr.) approuvant les grandes lignes des orientations formulées dans la communication de la Commission européenne.

Désignation de M. Noé (dém.-chr. it.) comme rédacteur d'un avis sur un règlement relatif à la création d'entreprises communes dans le domaine d'application du traité C.E.E.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Oele (soc. néerl.)

14 décembre à Luxembourg

Election de M. Oele (soc. néerl.) comme président de la commission.

Désignation de M. Meister (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur un accord C.E.E.—Suisse sur l'immobilisation temporaire de bateaux.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.)

Pas de réunion.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

15 décembre à Luxembourg — 10 janvier à Bruxelles

Importation de vin en provenance d'Afrique du Nord et de Turquie. Adoption d'un avis favorable à un règlement (présenté oralement par le président) (voir 1^{ère} partie).

Echange de vues avec la Commission européenne sur les relations entre la Turquie et la Communauté à la veille de son élargissement.

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

29 novembre à Bruxelles – 15 décembre à Luxembourg

Régime applicable à des fruits et légumes originaires des E.A.M.A., des P.T.O.M. et de l'Est africain. Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Accession de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé. Adoption du rapport de M. Seefeld (soc. all.) (voir 1ère partie).

Importation de vin d'Afrique du Nord et de Turquie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Importations de produits de la pêche du Maroc et de Tunisie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Laudrin (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Désignation de M. Dewulf (dém.-chr. belge) comme rapporteur sur les résultats de la réunion de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E.—E.A.M.A. qui s'est tenue à La Haye du 12 au 14 janvier.

IV. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

24 et 25 novembre à Rome

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a fait une visite officielle au président du Conseil italien, M. Colombo, et au président du Sénat, M. Fanfani. MM. Behrendt et Colombo se sont entretenus du développement actuel de la construction européenne et du rôle toujours plus actif du Parlement européen.

M. Behrendt a été rendre hommage à Sa Sainteté Paul VI et l'a assurée de l'intérêt que porte le Parlement européen à la paix et à la justice sociale. Paul VI a confirmé l'intérêt du Saint Siège pour le processus de l'unification européenne.

6-8 janvier en Tunisie

M. Behrendt, président du Parlement européen, a effectué une visite officielle en Tunisie, au cours de laquelle il s'est entretenu avec M. Masmoudi, ministre des affaires étrangères, et M. Mokkadem, président de l'Assemblée nationale. Les entretiens ont porté sur le développement de l'accord d'association C.E.E.-Tunisie, la coopération régionale entre les Etats du Maghreb et la responsabilité de l'Europe pour une solution politique du conflit du Moyen-Orient. M. Behrendt a insisté pour que des contacts parlementaires soient prévus dans le cadre d'un accord d'association plus large avec la Tunisie.

10 janvier à Paris

M. Behrendt a été reçu en audience par M. Pompidou, président de la République française. M. Behrendt a souligné la nécessité d'un contrôle démocratique sur les délibérations communautaires et l'intérêt de reconnaître au

Parlement européen un droit d'initiative. Il a affirmé que le Parlement européen était prêt à prendre part aux discussions institutionnelles actuelles. Le président Pompidou a rappelé l'intérêt que porte la France à l'union politique de l'Europe et à son union économique et a précisé que cette union devrait prendre la forme d'une confédération, le Conseil constituant l'embryon d'un futur gouvernement européen.

DELEGATIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

28 novembre, 12 décembre en Amérique Centrale

Une délégation du Parlement européen, conduite par M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement, a effectué un voyage d'étude et d'information en Colombie, à Costa Rica, au Salvador, au Guatemala et au Mexique. La délégation du Parlement s'est entretenue avec les gouvernements et les députés de ces pays, des rapports entre la Communauté et l'Amérique latine.

10 janvier à Bruxelles

Une délégation du Parlement européen, conduite par M. Bersani (dém.-chr. it.), vice-président du Parlement, a procédé à un échange de vues avec une délégation de la commission des voies et moyens de la Chambre des représentants des Etats-Unis, présidée par M. Al Ullman. Les discussions ont porté sur les problèmes actuels entre la Communauté et les Etats-Unis. Les participants ont souligné l'utilité de telles rencontres pour dissiper les malentendus.

COMMISSION PARITAIRE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION C.E.E.—E.A.M.A.

Président: M. Ngo 'o Mebe (Cameroun)

10, 11 et 14 janvier à La Haye

Rapport annuel d'activité du Conseil d'association. Adoption de la résolution faisant suite au rapport de M. Armengaud (lib. fr.).

Désignation de rapporteurs: M. Perret (Niger) sur le 8e rapport d'activité du Conseil d'association; M. Aigner (dém.-chr. all.) sur le mémorandum de la

Commission européenne sur la politique communautaire de coopération au développement; M. Glinne (soc. belge) sur le document de travail relatif à l'action des 24 partenaires de l'association dans le cadre des organisations internationales de coopération économique.

M. Briot (U.D.E., fr.) a été chargé de préparer un document de travail sur la mise en valeur des ressources touristiques des E.A.M.A.

Election du président et du vice-président. Au cours de sa séance du 14 janvier, la Conférence a élu M. Ngo'o Mebe président et M. Achenbach (lib. all.) vice-président de la commission paritaire.

CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION C.E.E.—E.A.M.A.

Le compte rendu des travaux de la Conférence qui s'est tenue du 12 au 14 janvier 1972 à La Haye, fait l'objet d'un numéro spécial de "Parlement européen - Informations".

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11.28.81**

**75 PARIS (8e), 41, rue de Courcelles
Tél. 227.22.28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679.05.07**